

CONDITIONS DE PARTICIPATION

LPaF # 1

Dates

8,9,10,11 septembre 2022

Lieu

Bois-Bougy / Nyon

Horaires d'ouverture

Jeudi 8 : 17h-02h00

Vendredi 9 : 11h00-02h00

Samedi 10 : 11h00-02h00

Dimanche 11 : 14h00-20h00

Le festival aura lieu par tous les temps.

La vente de boisson est interdite.

Notre esprit : L'objectif du festival est que les visiteurs éprouvent du plaisir tant au niveau des oreilles que des papilles. Les prix doivent être raisonnables.

Nous vous recommandons de proposer une carte réduite afin de faciliter votre logistique et la rapidité de votre service.

IMPORTANT : La nourriture doit être suffisante pour tenir jusqu'à la fin du festival.

INFORMATIONS *p.03*

EMPLACEMENT *p.03*

Implantation *p.03*

Parking *p.03*

Accès à l'eau *p.03*

Infrastructure et technique *p.04*

TARIFS – pour le site du Festival *p.04*

STANDS *p.05*

Décoration *p.05*

Matériel *p.05*

Gestion des déchets *p.05*

Hygiène *p.06*

DATES & HORAIRES *p.06*

Inscriptions *p.06*

Validation de votre emplacement *p.06*

Accueil des stands *p.06*

Mise en place/ montage *p.07*

Horaires d'approvisionnement *p.07*

Horaires d'ouverture et de fermeture des stands *p.07*

Démontage *p.08*

Hébergement *p.08*

ÉLECTRICITÉ *p.08*

SÉCURITÉ et PRÉVENTION *p.09*

ASSURANCE et ANNULATION *p.09*

COMMUNICATION et DROIT à L'IMAGE *p.09*

RESTRICTIONS *p.10*

RESPECT DU RÈGLEMENT *p.10*

AIDE *p.10*

INFORMATIONS

Sont acceptés comme exposants :

- Food Trucks
- Restaurateurs
- Traiteurs
- Stands d'artisanat

Pour les Food Trucks : l'exploitation d'un concept de restauration mobile est soumise à l'obtention préalable d'une autorisation de la Police Cantonale du commerce, sous la forme d'une licence particulière. Voici comment l'obtenir ([lien](#)). Sans l'obtention d'une licence vous ne pourrez pas participer au festival.

Vous serez une soixantaine d'exposants répartis sur le site dont une trentaine d'exploitants alimentaires. La jauge journalière maximale prévisionnelle attendue est de 5'000 festivaliers.

EMPLACEMENTS

Implantation

L'implantation sur le site sera définie lors de la réception de 50% du tarif applicable.

Parking

Il n'y a aucune place de parking prévue pour les exposants. Le mini-parking mis en place sera à la disposition des quelques festivaliers qui n'auront d'autre choix que de venir en voiture.

Accès à l'eau

Des points d'eau réservés aux exposants seront répartis dans les zones techniques des stands. Aucun stand ne pourra, compte tenu de la faible capacité d'évacuation des eaux usées du site, bénéficier d'une arrivée d'eau privative.

Une zone de plonge et de nettoyage du matériel commune sera mise à disposition. Nous comptons sur chacun d'entre vous pour que cette zone reste propre. Aucun produit de nettoyage ou matériel de séchage ne sera fourni.

Infrastructure et technique

- Un éclairage global des allées et des zones de détente sera présent. Seront également fournis :
- Source et panneaux électriques afin de brancher votre Food Truck / stand
- Container pour le tri des déchets et du recyclage, vidés régulièrement. Le traitement des ordures est compris dans le prix.
- Une station de nettoyage
- Toilettes
- Musiques : Il vous est interdit de mettre votre propre musique dans votre Food Truck /stand, sous peine d'amende.

TARIFS pour les 4 jours du festival

- Food Truck : 2'600 (inclus dans ce prix la location de l'emplacement et 5% de commission sur votre CA)
- Stands artisans 4-6m x 3m: CHF 800.-
- Stands artisans 3m x 3m: CHF 600

Un nombre de « Pass » limité est distribué à chaque type de stand. Pour chaque « Pass » supplémentaire demandé et justifié, une majoration de 50.- par personne vous sera demandé.

Conditions de réservation

Après confirmation de votre inscription par LPaF, vous devrez payer l'acompte (50%) dans le délai qui vous sera indiqué. Ce n'est qu'à ce moment que votre emplacement sera garanti. Le cas échéant, sans réception du virement dans les temps, l'espace sera remis au prochain sur la liste d'attente. Il n'y aura pas de rappel.

IMPORTANT : Le solde du paiement s'effectuera à votre arrivée sur le site.

IMPORTANT BIS : Les acomptes ne sont pas remboursés. Si le festival devait être annulé pour cause de la COVID, votre acompte sera remboursé à l'exception d'une retenue de CHF 100.- pour les frais liés à l'organisation.

Désistement : Une fois inscrit, les Food trucks et les stands, quel qu'ils soient, s'engagent à partici-

per au festival dans son intégralité. En cas de désistement, l'acompte ne sera pas remboursé.

Caution : un montant de 500.- vous sera demandé en début de festival. Celui-ci ne sera pas restitué dans les cas suivants :

- Présence d'ordures ménagères et d'encombrants sur le stand et ses abords
- Non-respect des consignes de gestion et réduction des déchets
- Emplacement avec sol souillé ou insalubre
- Départ sans constat de l'état des lieux
- Utilisation abusive d'appareil électrique non déclaré

STAND

Décoration

L'habillage et la lumière devront donner à votre emplacement un aspect attractif.

Matériel

les frais de location ne concernent que l'emplacement. Aucun matériel n'est mis à disposition gratuitement. Si besoin, une liste de matériel peut être proposée sur demande. Celle-ci devra faire l'objet d'une démarche personnelle et être conclue d'entente avec les organisateurs du festival

Gestion des déchets

Afin d'inscrire le festival dans une démarche de développement durable, les couverts et contenants biodégradables doivent être privilégiés. Le preneur devra détailler le type de déchets produits sur son stand et en estimer le volume (alimentaires, compostables, cartons, papiers, verres, huiles et emballages recyclables) Chaque Food truck/ stand doit se munir d'une poubelle pour ses propres déchets et doit les déposer lui-même à la centrale de tri où des containers sont mis à disposition. TOUT doit être trié. Le PET, le verre, le carton, l'aluminium, les déchets incinérables et l'huile doivent être jetés dans les containers correspondants. Pour le non-respect de ces règles une amende jusqu'à CHF 500.- peut vous être imposée. Il est interdit de déposer vos déchets dans les poubelles sur le site réservé aux visiteurs !

IMPORTANT : Interdiction absolue de déverser de l'huile dans les éviers, les toilettes sous peine d'une amende de CHF 500.-. Des bidons seront mis à disposition à cet effet à la centrale des déchets. Vous pouvez y déposer les vôtres mais ils doivent **OBLIGATOIREMENT** être fermés par un couvercle sous peine de retenue de caution.

Hygiène

Chaque Food Truck / stand est responsable de garantir une hygiène irréprochable de son équipement, de sa nourriture et doit être aux normes des exigences sanitaires du Canton de Vaud.

Chaque Food Truck / Stand doit être obligatoirement annoncé au SCAV

Un contrôle sanitaire officiel aura lieu. Chaque Food Truck / stand doit obligatoirement avoir sur son emplacement un bidon d'eau, du savon et un linge pour se laver et sécher les mains, ainsi qu'un thermomètre dans son frigo.

IMPORTANT : Si le règlement n'est pas respecté, votre participation sera définitivement refusée pour toutes les prochaines éditions.

DATES ET HORAIRES

INSCRIPTION

Vous avez reçu ce document à la suite du contact que vous avez eu avec le festival qui vous a intégré dans la liste des candidatures. Pour donner suite à ce document, si vous ne souhaitez plus candidater à LPaF #1, veuillez envoyer un mail à : info@lpaf.ch

Validation de votre emplacement

Le 02 août 2022 au plus tard, vous devez vous être acquitté de 50% de la somme due sur le compte IBAN de LPaF : CH68 0840 1000 0679 2392 5

Tout manquement annulera votre emplacement, qui sera remplacé par un stand figurant sur une liste d'attente.

Accueil des stands

La régie stand sera ouverte aux horaires suivants :

- Mercredi 07 septembre 2022 : 09h00-18h00
- Jeudi 08 septembre 2022 : 09h00-12h00

Rendez-vous à l'accueil afin de régler les formalités administratives.

- Enregistrement dans les effectifs du festival
- Signature commune du contrat (munissez-vous de votre contrat et d'une pièce d'identité)
- Récupération des badges personnels (dans la limite du nombre de pass définis)
- Récupération des documents
- Transmission des documents du festival (protocole sécurité, déchets, etc)

Accompagné d'un représentant des stands vous serez guidé à votre emplacement où vous seront indiquées toutes les informations nécessaires :

- Raccordement électrique
- Point d'accès à l'eau
- Commodités

MISE EN PLACE DU STAND

Les stands pourront être montés et aménagés le mercredi 07 septembre 2022 de 10h00 à 20h00.

Lors du montage, un état des lieux sera effectué par la régie « stands ».

Les aménagements du stand doivent être terminés au moment de la visite de la commission de sécurité, soit le jeudi 08 septembre 2022 à partir de 12h00.

Sur chaque stand, l'exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de ce contrôle et doit pouvoir communiquer tous les renseignements concernant les installations et les matériaux, les appareils devront être en état de marche.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fermeture du stand ordonnée par la Commission de Sécurité pour inobservation des règlements.

JOURS DE FESTIVAL

Le jeudi 08 septembre 2022 à 12h00 : Contrôle de la Commission de sécurité officielle

Horaires d'approvisionnement des stands :

L'approvisionnement des stands se fera aux horaires suivants :

- Jeudi 08 septembre 2022 : 09h00-13h00
- Vendredi 09 septembre 2022 : 07h00- 10h00
- Samedi 10 septembre 2022 : 07h00-10h00
- Dimanche 11 septembre 2022 : 07h00-10h00

Pendant ces horaires, les exposants devront décharge/charger leurs véhicules de leurs marchandises et évacuer ceux-ci dans les plus brefs délais.

En dehors de ces créneaux horaires, toute circulation de véhicules est formellement interdite dans l'enceinte du festival.

Horaires d'ouvertures et fermetures des stands :

Les stands seront ouverts au public pendant l'ouverture des portes du festival, soit :

- Jeudi 08 septembre 2022 : 17h00–02h00
- Vendredi 09 septembre 2022 : 11h00–02h00
- Samedi 10 septembre 2022 : 11h00–02h00
- Dimanche 11 septembre 2022 : 11h00–20h00

Après chaque fin de soirée, il est expressément demandé aux exploitants de ranger et sécuriser leurs stands, d'évacuer leurs déchets sur les lieux de collectes qui leur seront indiqués et d'évacuer le site du festival avant 03h00.

Démontage

- Dimanche 11 septembre 2022 : 21h00– 23h00
- Lundi 12 septembre 2022 : 07h00–13h00

Les stands pourront être démontés après le dernier concert selon l'autorisation du responsable de la sécurité et le régisseur général ET le lundi 12 septembre 2022 de 07h00 à 13h00. Les espaces devront être débarrassés de toutes marchandises ou déchets et laissés parfaitement propres.

En cas de départ sans état des lieux avec la régie Stand, la caution ne sera pas restituée.

Hébergement

Les exposants qui le souhaitent peuvent accéder, gratuitement, à un emplacement au camping, uniquement sous tente. Il est interdit de dormir sur le site. Aucune tente, aucun couchage sous stands ne sera toléré. Merci de bien vouloir communiquer votre souhait d'un emplacement au camping.

ÉLECTRICITÉ

L'accès et la consommation d'électricité sont inclus dans les frais d'inscription.

Il est très important de nous indiquer votre nécessité en électricité et la liste exhaustive de vos appareils électriques avec leur consommation en watt.

Un exposant utilisant un appareil électrique non annoncé sera amendé à hauteur de

CHF 200.–

N'oubliez pas d'annoncer les éventuelles lumières que vous aurez sur votre stand et de choisir des options à basse consommation, tel les LED. Chaque Food Truck / stand doit apporter ses rallonges, câbles et adaptateurs suisses pour se connecter aux panneaux électriques.

IMPORTANT : LPaF exige que tous les Food Trucks / stands utilisent du matériel professionnel

étanche pour usage extérieur. Des coupures de courant peuvent avoir lieu pendant l'événement. Les organisateurs ne prennent pas la responsabilité d'une éventuelle perte des ventes durant cette phase.

SÉCURITÉ et PRÉVENTION

Pendant les 4 jours du festival, une sécurité 24h/24h sera mise en place, par contre aucun vol ou dégât ne sera pris en charge par les organisateurs. Les Food Trucks / stands sont responsables de leurs valeurs.

Pour tous les Food Trucks / stand qui comptent cuisiner sur place, il est obligatoire d'être équipé d'une couverture anti-feu (si friteuse/huile/graisse) et/ou d'un extincteur (si feu ouvert, gaz)

Nous attirons votre attention sur les nouvelles directives concernant l'utilisation d'appareil à gaz lors de manifestations. Ces derniers doivent être inspectés annuellement par un contrôleur agréé qui apposera une étiquette. L'exploitant doit remplir une check-list de sécurité lors de la mise en œuvre. Vous trouverez [ici](#) plus d'informations.

ASSURANCE et ANNULATION

Assurance pour les personnes et les dégâts matériels : Chaque stand doit avoir une assurance responsabilité civile suffisante pour le dédommagement de tierces personnes. Les teneurs de Food Truck / stand ne peuvent facturer aucune responsabilité contre l'organisateur. Les organisateurs ne prennent pas la responsabilité en cas de vols, ni pendant les heures d'ouverture du festival, ni pendant la nuit.

Si le festival devait être annulé pour raison extrême (catastrophe naturelle, politique ou sanitaire) les organisateurs ne pourront pas accepter de réclamations et ne pourront pas rembourser les frais d'inscriptions. Nous rejetons toute responsabilité.

Le festival est maintenu par toute météo.

COMMUNICATION et DROIT à L'IMAGE

Tous les exposants peuvent communiquer l'événement par tous les médias. Une invitation via les réseaux sociaux, ainsi que des flyers vous seront envoyés. Il est recommandé à tous les exposants de communiquer un maximum avant le festival par des mailings ou autres moyens directs.

RESTRICTIONS

- Les animaux sont interdits sur le festival
- Les charges électriques utilisées seront contrôlées régulièrement durant le festival.
- La consommation de stupéfiants ou de tout autre produit illicite est interdite sur le site conformément aux lois en vigueur dans le Canton de Vaud.
- La gestion des déchets sera de la responsabilité de l'exposant. Le tri sélectif devra être rigoureusement respecté.

RESPECT du RÈGLEMENT

À défaut pour le preneur de satisfaire aux conditions de la présente réglementation, qui sont toutes considérées comme de rigueur, LPaF pourra procéder à la fermeture du stand et interdire à l'exploitant l'accès au site de la manifestation, sans aucun dédommagement, 6h après une mise en demeure de se conformer à ses obligations.

Les stands devront respecter strictement les spécificités et contraintes techniques énoncées ci-dessus.

AIDE

Comment connaître ma consommation électrique ?

- Regardez sous vos équipements électriques, une puissance en watt est indiquée.
- Additionnez-les toutes et vous obtiendrez votre consommation totale.
- Si seulement l'ampérage A est indiqué : multipliez l'ampérage par 230 et vous obtiendrez la puissance en watt.

Comment contacter directement le responsable des stands ?

- Dans un 1er temps, toutes les communications se feront par mail : info@lpaf.ch
- Le n° de tel de votre contact-stand vous sera communiqué quelques jours avant le début du festival